

Sécurité des biens et des personnes **TITRE PROFESSIONNEL d'agent de sûreté et de sécurité privée (A2SP)**



Publics

- Tout public

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un numéro d'autorisation préalable (N° CNAPS)
- Projet professionnel en accord la formation
- Test d'entrée et entretien individuel de sélection
- Justifier de 5 ans de présence sur le territoire

Durée

- 420 h en centre de formation
- 105 h en entreprise

Modalités de formation

- Apports théoriques et exercices pratiques
- Fiches et matériels réglementaires

Validation

- Titre professionnel - Niveau 4
- Certificat SST / SSIAP 1 / Habilitation électrique
- Attestation de formation

Modalités de financement

- Financement personnel
- Compte personnel de formation / CPF de transition

Tarif de référence*

- 5 200 €

Lieux de formation

- Lycée Georges Cabanis - **Brive-la-Gaillarde**
- Lycée Maryse Bastié - **Limoges**

Contact

- 05 55 12 31 31

Objectifs

L'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des biens et des personnes. Il accueille, informe, porte assistance sur une zone d'intervention clairement définie. Il est attentif et actif vis-à-vis de tout ce qui peut affecter l'intégrité des personnes. Il s'inscrit dans une relation de service, inséparable de ses missions de base :

- **la sûreté** : surveillance et réaction vis-à-vis des actes de malveillance.
- **la sécurité** : surveillance et réaction vis-à-vis des accidents involontaires d'origine humaine, naturelle ou matérielle. Permet de demander la carte professionnelle auprès du CNAPS.

Contenu

CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité :

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée.
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection.
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter.
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation.

CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée :

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces :

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

*Retrouvez nos conditions générales de ventes sur le site Internet

GRETA du Limousin Siège

Greta du Limousin

6 rue Paul Derignac 87031 Limoges - 05 55 12 31 31

<https://greta-du-limousin.fr>

